
RE: Avant Projet Le Brignoux et démarches vis-à-vis du captage des retenues de Mireloup et Beaufort

À partir de Aurore RENAULT <a.renault@stmalo-agglomeration.fr>

Date Jeu 18/09/2025 12:43

À Romuald MENANT <rmenant@broceliande.cerfrance.fr>

Cc gaecdubrignoux@orange.fr <gaecdubrignoux@orange.fr>; LE TRONCHET / Marie-Claire CHARTIER <mairie@letranchet.eu>; Emmanuel ELBEZ <e.elbez@stmalo-agglomeration.fr>

Bonjour Monsieur Menant,

Je reviens vers vous pour les questions concernant l'avant projet de bâtiments agricoles de l'EARL DU BRIGNOUX sur la commune du TRONCHET :

- Éléments pour instruction du futur dossier :
 - preuve de dépôt de l'ICPE auprès de la préfecture
 - **demande d'étude d'impact auprès de la DREAL si il en faut une ou non.**
 - prendre contact avec l'Agence Régionale de Santé (AS1 - Protection des captage d'eau)
- Indiquer si un dossier complémentaire doit vous être transmis ou si une argumentation spécifique doit être présentée ?
 - Vérifier que le projet ne dépasse pas 800 m² car au-delà, il faut un permis de construire et non une demande préalable,
 - Au niveau du PLU, au niveau de l'Article A11, pour les teintes des bâtiments (teintes neutres.) :
 - Pour la teinte des murs verticaux, l'utilisation du blanc est interdite.
 - Le bardage recouvrant les murs extérieurs devra être de couleur bois ou peint en vert.
 - Les toitures devront être réalisées en matériaux de bonne qualité dont la couleur correspondra à toute déclinaison de teinte ardoise (bleu) à gris.
 - Les toitures translucides sont autorisées. Les toitures réfléchissantes sont interdites.

En espérant avoir pu vous aider, si vous avez d'autres questions, n'hésiter pas au besoin.

Bonne réception,

Bien cordialement,



Aurore RENAULT
Instructrice
Direction Droit des Sols
02 99 21 53 21
10 Rue de la Maison Neuve
Les Alizés 1- SAINT-MALO

Pensez à la planète, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De : Romuald MENANT <rmenant@broceliande.cerfrance.fr>

Envoyé : vendredi 5 septembre 2025 08:25

À : Aurore RENAULT <a.renault@stmalo-agglomeration.fr>

Cc : gaecdubrignoux@orange.fr <gaecdubrignoux@orange.fr>

Objet : Avant Projet Le Brignoux et démarches vis-à-vis du captage des retenues de Mireloup et Beaufort

Madame,

Veuillez, comme convenu par téléphone, trouver en pièce jointe l'avant-projet de bâtiments agricoles envisagés par l'EARL DU BRIGNOUX sur le site du même nom. Ce projet est situé sur la commune du TRONCHET dans le périmètre rapproché complémentaire du captage des retenues de Mireloup et Beaufort. L'arrêté des prescriptions ne semble pas restreindre le type de projet envisagé mais il est à plusieurs reprises évoquée qu'une autorisation préfectorale pour les ICPE ou les terrassements. L'élevage est bien soumis aux installations classées. Une mise en jour de leur étude se poursuit en parallèle de ce projet de bâtiment et dans le cadre de l'installation du fils de l'associé unique de l'EARL. En conséquence, l'avis de la préfecture et tout au moins de l'Agence Régionale de Santé sera nécessaire. Nous souhaiterions apporter tous les éléments utiles et nécessaires à la bonne instruction de ce volet de l'étude.

Pourriez-vous nous indiquer si un dossier complémentaire doit vous être transmis ou si une argumentation spécifique doit être présentée ? Serait-il utile que nous prenions contact avec l'Agence Régionale de Santé au préalable ?

En vous remerciant de votre retour,
Bonne journée à vous

Romuald MENANT

Conseiller Bâtiment et Environnement

06 07 48 67 88

CERFRANCE BROCÉLIANDE

4 rue du Bourg Nouveau - 35065 Rennes - T. 02 23 48 60 60

www.cerfrance-broceliande.fr